

29 JUIL. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20250724-2025-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO**  
**TARAVO**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

Convocations en date du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025-62

**Objet :** Travaux de renouvellement des membranes (en tranche ferme) et des diffuseurs d'aération (en tranche optionnelle) de la station d'épuration de Capu Laurosù

Le 24 juillet 2025 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Léandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Barcelo Angelika D'Ortoli Bertrand Mondoloni Marie-Liliane Giaiacopi Michel Mondoloni Jeannine Quilichini Pascal Canetti Caroline
Sollacaro	
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

29 JUL. 2025

**26 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 40 membres en exercice.

**Procurations : 13 :** Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Madame Duval Santa Danielle a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Madame Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Madame Mondoloni Marie-Pierre a donné procuration à Madame Barcelo Angelika, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Cianfarani Pierre a donné procuration à Monsieur Paolini François, Monsieur Luciani Jacques a donné procuration à Monsieur Quilichini Pascal, Monsieur Alaris Nicolas a donné procuration à Madame Mondoloni Jeannine, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur D'Ortoli Bertrand, Monsieur Caïtuccoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice.

**Absents non représentés : 2 :** Carrier Marie-Antoinette, Bartoli Jean-Jacques.

**Délibération du conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 : n°2025-62**

**Objet : Travaux de renouvellement des membranes (en tranche ferme) et des diffuseurs d'aération (en tranche optionnelle) de la station d'épuration de Capu Laurosu**

Le Président rappelle que la STEP de Capu Laurosu qui traite les eaux usées de tout ou partie des communes de Propriano, Sartène, Olmeto et Viggianello utilise un système de traitement par réacteurs membranaires.

Ces équipements, d'une grande efficacité, doivent cependant faire l'objet d'un changement tous les 8 à 10 ans en fonction de leur utilisation.

Or, les équipements actuels ont près de 13 ans et ne permettent plus d'atteindre les seuils réglementaires demandés ce qui explique la non-conformité pour l'exercice 2024, ce qui équivaut à un rapport de manquement administratif susceptible de faire l'objet d'un signalement.

A ce titre, la CCSVT a engagé dès 2024 ce renouvellement qui a fait l'objet d'un financement à titre exceptionnel de la part de l'Etat.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature du marché qui se résume de la façon suivante :

- Type de marché : Travaux / Marché adaptée.
- Allotissement : NON.
- Tranche : Oui, 2.
- Publicité : Plateforme de dématérialisation, BOAMP 25-62871 du 4/06/2025.
- Date limite de réception des offres : 05/07/2025 à 12:00.
- Critères de sélection :
  - Critère 1 : Prix des prestations (40 %).

29 JUIL. 2025

- Critère 2 : Valeur technique de l'offre, appréciée au regard des renseignements fournis dans le mémoire technique, (60 %).
- Les candidatures et offres reçues sont les suivantes :
  - STEREAU.

L'offre finale est la suivante :

Tranche ferme – 907 000 € (939 192 € HT initialement).

Tranche optionnelle – 96 434 € (99 264 € HT initialement).

**Le conseil communautaire,**

**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu, les statuts de la Communauté de Communes,**

**Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de vote pour : 39

Nombre de vote contre : 0

**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer le marché précité avec la société STEREAU. Le montant est fixé comme suit :

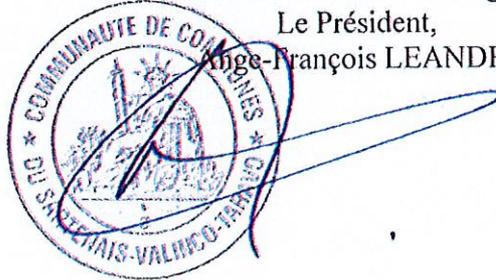
Tranche ferme – 907 000 €

Tranche optionnelle – 96 434 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Arge-François LEANDRI



29 JUIL. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20250724-2025-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO**  
**TARAVO**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

Convocations en date du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025-63

**Objet : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget de l'eau**

Le 24 juillet 2025 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Léandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Barcelo Angelika D'Ortoli Bertrand Mondoloni Marie-Liliane Gaiacopi Michel Mondoloni Jeannine Quilichini Pascal Canetti Caroline
Sollacaro	
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

26 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 40 membres en exercice.

29 JUIL. 2025

**Procurations : 13 :** Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Madame Duval Santa Danielle a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Madame Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Madame Mondoloni Marie-Pierre a donné procuration à Madame Barcelo Angelika, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Cianfarani Pierre a donné procuration à Monsieur Paolini François, Monsieur Luciani Jacques a donné procuration à Monsieur Quilichini Pascal, Monsieur Alaris Nicolas a donné procuration à Madame Mondoloni Jeannine, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur D’Ortoli Bertrand, Monsieur Caïtuccoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice.

**Absents non représentés : 2 :** Carrier Marie-Antoinette, Bartoli Jean-Jacques.

**Délibération du conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 : n°2025-63**

**Objet : Décision budgétaire modificative N°1 – Budget de l’eau**

Le Président propose au Conseil d’approuver la décision budgétaire modificative pour le budget annexe EAU.

Il précise que ces décisions permettront de terminer l’opération de terminer le raccordement de la commune de Giuncheto tout en intégrant les financements obtenus (au moins pour la première phase), et d’autre part de régulariser l’affectation du résultat.

<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
2313-(2025/02) RACCORDEMENT GIUNCHETO	+ 300 999,19 €	13111 (2025-02) – RACCORDEMENT GIUNCHETO	+ 160 000 €
		1312 (2025-02) – RACCORDEMENT GIUNCHETO	+ 14 000 €
21531-(999) TRAVAUX RESEAUX DIVERS	-90 000 €	1312 (2019-01) ROUTE DE LA CORNICHE	+ 117 000 €
		1312 (2020-05) VIGGIANELLO AEP	+ 21 000 €
		1312 (2025-03) VIGNA MAIO	+ 136 000 €
		1312 (999) TRAVAUX RESEAUX DIVERS	- 287 000 €
		1068 – AFFECTATION DU RESULTAT	- 0,81 €
		1641 - Emprunt	+ 50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 999,19 €</b>	<b>218 587,57 €</b>	<b>210 999,19 €</b>

Délibération publiée le

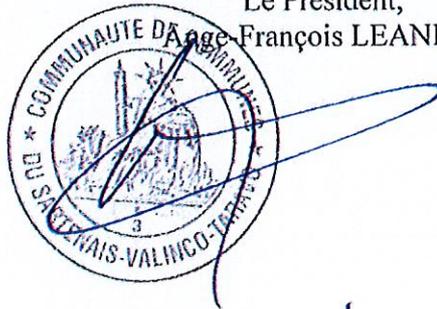
29 JUIL. 2025

**Le conseil communautaire,  
Monsieur le Président entendu dans son exposé,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, les statuts de la Communauté de Communes,  
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 39  
Nombre de suffrages exprimés : 39  
Nombre de vote pour : 39  
Nombre de vote contre : 0

**Article 1 :** d'approuver la décision budgétaire modificative détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Françoise LEANDRI



29 JUIL. 2025

02A-242010130-20250724-2025-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

Convocations en date du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025-59

**Objet : Budget annexe EAU / Financement des opérations par un prêt**

Le 24 juillet 2025 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Léandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Barcelo Angelika D'Ortoli Bertrand Mondoloni Marie-Liliane Gaiacopi Michel Mondoloni Jeannine Quilichini Pascal Canetti Caroline
Sollacaro	
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

29 JUIL. 2025

**26 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 40 membres en exercice.

**Procurations : 13 :** Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Madame Duval Santa Danielle a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Madame Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Madame Mondoloni Marie-Pierre a donné procuration à Madame Barcelo Angelika, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Cianfarani Pierre a donné procuration à Monsieur Paolini François, Monsieur Luciani Jacques a donné procuration à Monsieur Quilichini Pascal, Monsieur Alaris Nicolas a donné procuration à Madame Mondoloni Jeannine, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur D'Ortoli Bertrand, Monsieur Caïtuccoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice.

**Absents non représentés : 2 :** Carrier Marie-Antoinette, Bartoli Jean-Jacques.

**Délibération du conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 : n°2025-59**

**Objet : Budget annexe EAU / Financement des opérations par un prêt**

Le Président rappelle que pour participer au financement du programme d'investissements 2025 du budget annexe EAU, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 450 000 euros.

Il rappelle que le Budget primitif adopté en avril 2025 prévoyait de 400 000 €, la différence correspondant au financement supplémentaire à apporter sur l'opération de raccordement de Giuncheto.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à taux fixe de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse / CEPAC le Président demande au conseil communautaire de délibérer.

**Le conseil communautaire,**  
**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**  
**Vu,** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu,** les statuts de la Communauté de Communes,  
**Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 39  
Nombre de suffrages exprimés : 39  
Nombre de vote pour : 39  
Nombre de vote contre : 0

**Article 1 :** Pour participer au financement de son programme d'investissement, la Communauté de Communes contracte auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse / CEPAC un prêt à taux fixe d'un montant de 450 000 euros et d'une durée de 20 ans sur une base de 80 échéances.

Délibération publiée le

29 JUIL. 2025

Les caractéristiques sont les suivantes :

- La périodicité choisie est trimestrielle.
- Le nombre d'échéances est de 80 (20 ans).
- Les frais de dossier sont de 0.20% du capital emprunté, soit 900 euros.
- Le taux d'intérêt est de 4,50 %.
- Pénalité en cas de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles.
- Le type d'amortissement du capital choisi est : Progressif.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.



Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ange-François LEANDRI

29 JUL. 2025

02A-242010130-20250724-2025-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

Convocations en date du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025-60

**Objet :** Budget annexe Assainissement / Financement des opérations par un prêt

Le 24 juillet 2025 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Léandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Barcelo Angelika D'Ortoli Bertrand Mondoloni Marie-Liliane Giaiacopi Michel Mondoloni Jeannine Quilichini Pascal Canetti Caroline
Sollacaro	
Viggiannello	Pereney Jean, Pucci Joseph

29 JUIL. 2025

**26 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 40 membres en exercice.

**Procurations : 13 :** Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Madame Duval Santa Danielle a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Madame Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Madame Mondoloni Marie-Pierre a donné procuration à Madame Barcelo Angelika, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Cianfarani Pierre a donné procuration à Monsieur Paolini François, Monsieur Luciani Jacques a donné procuration à Monsieur Quilichini Pascal, Monsieur Alaris Nicolas a donné procuration à Madame Mondoloni Jeannine, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur D'Ortoli Bertrand, Monsieur Caïtuccoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice.

**Absents non représentés : 2 :** Carrier Marie-Antoinette, Bartoli Jean-Jacques.

**Délibération du conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 : n°2025-60**

**Objet : Budget annexe Assainissement / Financement des opérations par un prêt**

Le Président rappelle que pour participer au financement du programme d'investissements 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 euros.

Il rappelle que le Budget primitif adopté en avril 2025 prévoyait de 1 411 914 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à taux fixe de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse / CEPAC le Président demande au conseil communautaire de délibérer.

**Le conseil communautaire,**

**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu, les statuts de la Communauté de Communes,**

**Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 39

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de vote pour : 39

Nombre de vote contre : 0

**Article 1 :** Pour participer au financement de son programme d'investissement, la Communauté de Communes contracte auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse / CEPAC un prêt à taux fixe d'un montant de 300 000 euros et d'une durée de 20 ans sur une base de 80 échéances.

29 JUIL. 2025

Les caractéristiques sont les suivantes :

- La périodicité choisie est trimestrielle.
- Le nombre d'échéances est de 80 (20 ans).
- Les frais de dossier sont de 0.20% du capital emprunté, soit 600 euros.
- Le taux d'intérêt est de 4,50 %.
- Pénalité en cas de remboursement anticipé : Indemnités actuarielles.
- Le type d'amortissement du capital choisi est : Progressif.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tout acte permettant de réaliser cette opération.



Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Algo-François LEANDRI

29 JUIL. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010130-20250724-2025-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO  
TARAVO**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

Convocations en date du 18 juillet 2025

Délibération n° 2025-61

**Objet :** Affectation du résultat - Budget Annexe EAU 2024 : annule et remplace la délibération n°2025-35 en date du 14 avril 2025

Le 24 juillet 2025 à 16 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Mairie de Propriano – Salle des Délibérations, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :**

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Léandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Barcelo Angelika D'Ortoli Bertrand Mondoloni Marie-Liliane Giaiacopi Michel Mondoloni Jeannine Quilichini Pascal Canetti Caroline
Sollacaro	
Viggiannello	Pereney Jean, Pucci Joseph

29 JUL. 2025

**26 membres présents** formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 40 membres en exercice.

**Procurations : 13 :** Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Madame Duval Santa Danielle a donné procuration à Madame Taberner Elisabeth, Madame Pianelli-Casanova Angélique a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre, Madame Mondoloni Marie-Pierre a donné procuration à Madame Barcelo Angelika, Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Léandri Ange-François, Monsieur Scanavino François-Joseph a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Cianfarani Pierre a donné procuration à Monsieur Paolini François, Monsieur Luciani Jacques a donné procuration à Monsieur Quilichini Pascal, Monsieur Alaris Nicolas a donné procuration à Madame Mondoloni Jeannine, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Pucci Joseph, Monsieur Corti Jacques a donné procuration à Monsieur D'Ortoli Bertrand, Monsieur Caïtuccoli Paul-Joseph a donné procuration à Monsieur Istria Patrice.

**Absents non représentés : 2 :** Carrier Marie-Antoinette, Bartoli Jean-Jacques.

**Délibération du conseil communautaire en date du 24 juillet 2025 : n°2025-61**

**Objet :** Affectation du résultat - Budget Annexe EAU 2024 : annule et remplace la délibération n°2025-35 en date du 14 avril 2025

Suite à une erreur matérielle (0,81 €), le Président propose la modification de l'affectation du résultat de la façon suivante :

			BUDGET EAU
FONC	A	Résultat de l'exercice (fonctionnement)	-82 998,47
	B	Résultats antérieurs reportés	318 587,57
	C=A+B	<b>Résultat à affecter</b>	<b>235 589,10</b>
INVES		Résultat de l'exercice	-609 406,60
		Résultats antérieurs reportés	267 222,89
	D	Solde d'exécution de la section d'investissement	-342 183,71
		RAR - Recettes	963 627
		RAR - Dépenses	935 689,51
	E	Solde des restes à réaliser d'investissement	29 737, 49
	F=D+E	<b>Besoin de financement</b> <del>Excédent de</del> <b>financement</b>	<b>314 246,22</b>

Compte tenu de ces éléments, le Président propose l'affectation suivante :

29 JUL. 2025

Affectation (C)	En report de fonctionnement R002	
	En report de fonctionnement D002	
	En réserve d'investissement R 1068	235 589,10 €

**Le conseil communautaire,**  
**Monsieur le Président entendu dans son exposé,**  
**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu, les statuts de la Communauté de Communes,**  
**Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 39  
Nombre de suffrages exprimés : 39  
Nombre de vote pour : 39  
Nombre de vote contre : 0

**Article 1 :** d'annuler et remplacer la délibération n°2025-35 en date du 14 avril 2025.

**Article 2 :** d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Ange-François LEANDRI

